

# SIVOM DE LA VALLEE VERTE DE LA COUZE CHAMBON

Arrêté n° 2025-004

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Président du SIVOM DE LA VALLEE VERTE DE LA COUZE CHAMBON

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2025-004 du 11 février 2025relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021-029 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du30/11/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

## Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme PLANEIX Florence	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

## Article 2 :

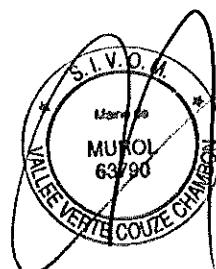
Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à MUROL, le 18/11/2021

Sébastien GOUTTEBEL  
Président du SIVOM de la Vallée Verte

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Publié par affichage le :

# SIVOM DE LA VALLEE VERTE DE LA COUZE CHAMBON

Arrêté n° 2025-003

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles pour l'accès au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Le Président du SIVOM DE LA VALLEE VERTE DE LA COUZE CHAMBON,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu la délibération n°2025-003 du 11 FEVRIER 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021-029 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 30/11/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme BAREL Mylene	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à MUROL, le 18 FEVRIER 2025

Sébastien GOUTTEBEL  
Président du SIVOM de la Vallée Verte

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télécourrois citoyens accessible à partir du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr).

Publié par affichage le :

